

audacia

Un autre visage
de la solidarité



PÔLE

CADRE DE VIE

Environnement | Habitat | Logistique

Projet de Pôle

2021 - 2028

SOMMAIRE

Introduction du Responsable de Pôle

I. Le projet associatif	1
II. Philosophie du projet	1
1. Service environnement	1
2. Service habitat	1
3. Service technique et logistique	2
III. Cadre réglementaire	2
IV. Présentation des prestations	3
1. Service environnement	3
2. Service habitat	3
3. Service technique et logistique	5
V. Objectifs stratégiques et plan d'action	6
Axe N°1 : Service environnement	6
Axe N°2 : Service habitat	8
Axe N°3 : Service technique et logistique	10
VI. Pilotage du pôle	12
VII. Organisation et fonctionnement	13
VIII. Les moyens	14
1. Ressources humaines	14
2. Ressources financières	14
3. Les locaux	15
IX. Communication et système d'informations	15
X. Partenariat	16
XI. Évaluation du projet	16

Introduction du Responsable de Pôle

Le Pôle Cadre de Vie est une émanation logique du souhait de dépassement de l'ancien Service Habitat et Logistique (SHL). Cette nouveauté représente en premier lieu le désir politique de s'évertuer à faire davantage sur les questions écologiques. Cela témoigne également d'un souhait de positionnement se situant aux confluences des réflexions philosophiques entre le droit au logement et le droit à la ville, et ce afin d'y faire vivre les idées de solidarité portées par Audacia.

Ainsi, le souhait du pôle est de participer à l'accompagnement des publics afin qu'ils se sentent en harmonie dans leur environnement. Ce besoin de bien-être se définit ici tant par des aspects concrets (qualité de l'habitat, de l'air, de l'eau, etc.) que par des aspects plus abstraits intégrant le fait de se plaire dans son espace vital (qualité paysagère, quiétude). C'est dans une action globalisante et complexe de la gestion du milieu que sera envisagée l'action quotidienne du pôle, dont l'objectif premier sera de permettre à chacun d'être serein dans son chez-soi.

Les fonctions premières de l'ancien Service Habitat et Logistique seront confirmées dans leur intégralité, et les missions seront étendues à l'objectif d'améliorer les « environs » des sites. En complément de la Responsabilité Sociétale et Environnementale d'Audacia et de la nécessité d'intégrer le respect de l'environnement dans chacune de nos actions, le service aura comme objectif de faire émerger des actions concrètes de développement local durable. Dans un esprit de responsabilisation et d'appropriation, les personnes accompagnées seront alors les forces motrices de la mise en valeur de leur cadre de vie.

L'habitat, dont le terme sera ici définitivement préféré à celui de logement, constituera toujours un domaine clé de l'intervention du pôle. L'activité technique et logistique sera toujours primordiale afin de rendre possible l'accueil des différentes personnes accompagnées. Enfin, le service aura toujours vocation à apporter une plus-value à l'ensemble des accompagnateurs d'Audacia afin de les aider dans la mise en valeur de chacun des lieux de vie. Néanmoins, le nouveau Pôle Cadre de Vie aura également vocation à faire vivre la valeur de respect de l'environnement au sein et au-delà des établissements d'Audacia.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

II. PHILOSOPHIE DU PROJET

L'accueil dans un cadre de vie digne sera un préalable à l'action du service, et les améliorations qui en découlent seront les finalités des actions quotidiennement réalisées. Les missions historiques du Service Habitat et Logistique seront confirmées dans leur intégralité, et des missions d'amélioration de l'environnement seront ajoutées.

1. Service environnement

L'intégration d'un service environnement au sein des missions du Pôle Cadre de Vie est une nouveauté d'Audacia. En effet, il s'agit de faire vivre pleinement la valeur de respect de l'environnement de l'association. Cette action sera complémentaire à la démarche globalisante de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et aura comme biais philosophique de partir du terrain.

L'image ici développée est celle d'un arbre : les actions de développement durable induites par la démarche RSE sont représentées par les branches et les feuilles qui sont symboles de protection, alors que l'action du service sera symbolisée par les racines permettant à l'arbre de grandir et se développer. Ainsi, les actions de développement seront portées par les occupants des sites, aidés dans ces démarches par les accompagnateurs sociaux et les membres du Pôle Cadre de Vie. Il s'agira d'actions concrètes tirant profit des atouts et contraintes des différents milieux dans lesquels s'inscrivent le quotidien des personnes accompagnées.

Ainsi, toute action souhaitée par les occupants et participant à la mise en valeur du cadre de vie sera soutenue : amélioration énergétique, entretien des espaces verts, valorisation des déchets, préservation de la biodiversité, etc. L'idée est de se nourrir et de mettre en symbiose les forces que sont la terre sur laquelle repose chaque bâtiment, avec l'énergie créatrice que sont chacune des personnes accompagnées. Cette gestion participative du milieu aura vocation à s'inscrire au plus proche des réalités quotidiennes d'Audacia.

2. Service habitat

Le terme de logement définit la satisfaction première de se loger. Il induit l'épanouissement d'un besoin vital. La notion d'habitat est plus large. Elle possède dans sa racine des liens avec « l'habit » et « l'habitude ». L'action du service veillera à appréhender cet habitat comme un espace complexe dans lequel s'exerce le quotidien.

Plus concrètement, l'objectif premier du service habitat sera de mettre en œuvre une action globale allant de la captation de lieux de vie de qualité à la mise en place d'une stratégie globale de

prévention des dégradations ; le tout afin de permettre aux pôles d'Audacia d'exercer un accompagnement de qualité.

Enfin, l'amélioration de l'habitat sera une fin en soi du service. Dans ce sens, le service a vocation à animer tout dispositif concourant à optimiser les conditions d'habitat des personnes défavorisées, ainsi qu'à participer à toutes les instances décisionnelles permettant une mise en valeur de l'habitat.

3. Service technique et logistique

Dans la continuité des années précédentes, le service technique et logistique sera un service transversal support permettant à Audacia de fonctionner dans son quotidien. Ainsi, sa mission première sera de permettre l'existence de logements et bâtiments décents, de qualité, en bon état de fonctionnement, et permettant la sécurité des personnes accueillies. La mutualisation des moyens techniques et logistiques sera toujours un outil commun permettant de mener différents projets de façon efficiente. Ainsi, l'objectif du service est d'être un soutien au développement de l'association, tant dans sa diversification que dans son agrandissement.

L'action logistique s'appréhende dans une définition classique visant à rationaliser l'activité d'Audacia dans son quotidien. Au vu du domaine d'activité de l'association, l'approvisionnement des logements et bâtiments collectifs y a donc logiquement une place prépondérante. L'application concrète de son champ d'activité doit néanmoins être souple afin de correspondre aux besoins de chacun des sites dans une logique de subsidiarité. Le service logistique se positionne donc comme un facilitateur.

L'action dite technique est quant à elle essentiellement caractérisée par des actions de remise en état des logements et bâtiments collectifs. En ce sens, cette action qui mobilise l'ensemble des compétences des métiers dits du bâtiment peut être considérée comme une cheville ouvrière d'Audacia et un préalable à la capacité d'avoir un cadre de vie de qualité.

Aussi, l'action menée par le service technique et logistique, qui nécessite autant de compétences techniques fines que de rigueur quotidienne, sera à valoriser davantage au sein de l'association. En complément des nécessités quotidiennes et du préalable à l'accompagnement, l'objectif du service technique sur les années à venir est qu'il devienne un acteur reconnu dans les diverses réussites d'Audacia. Pour cela, il sera nécessaire d'impulser une dynamique qui inscrit l'action du service dans une perspective plus large de développement et d'avoir des actions internes participant à la réalisation des valeurs d'Audacia.

III. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les prestations réalisées par le service relèvent de nombreux textes législatifs liés aux domaines du logement et du social.

Au titre du logement, l'activité du pôle doit intégrer l'ensemble des réglementations liées aux agréments d'Intermédiation Locative et de Gestion Locative Sociale (ILGLS), et d'Ingénierie Sociale Financière et Technique (ISFT). Parmi celles-ci, il est notamment nécessaire de citer :

- Le décret du 30 janvier 2002 relatif à la décence du logement ;
- Le décret du 26 août 1987 relatif à l'entretien et réparations locatives ;
- Les lois ALUR¹ du 24 Mars 2014 et ELAN² du 16 Octobre 2018 qui sont parmi les textes législatifs les plus récents sur le logement ;
- L'article R365-1 du CCH³ qui définit les activités conduites en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées.

Au titre de son activité sociale, le pôle doit intégrer l'ensemble des exigences législatives et éthiques définies par l'association.

IV. PRÉSENTATION DES PRESTATIONS

1. Service environnement

Les prestations réalisées par ce service seront nouvelles et donc à décliner lors des années d'exercice du projet associatif. Celles-ci seront notamment :

- La mise en place d'une stratégie associative de réduction des consommations énergétiques ;
- La réalisation d'actions concrètes d'amélioration de l'environnement des différents lieux de vie de l'association ;
- La mise en place d'ateliers collectifs portant sur les économies d'énergies ;
- La réalisation de missions d'accompagnement permettant à différents publics de sortir de la précarité énergétique ;
- Une participation à des projets novateurs et/ou ambitieux portant sur de l'habitat écologique.

2. Service habitat

Les prestations réalisées par le service habitat se maintiendront dans la continuité de celles réalisées par l'ancien Service Habitat et Logistique. L'objectif de ce service est de mettre en commun des compétences techniques liées à la gestion locative avec des compétences développées au cours de missions d'accompagnement social lié au logement. Ainsi, les prestations réalisées seront :

- La réalisation d'une gestion locative adaptée permettant notamment la bonne exécution de toutes les mesures d'intermédiation locatives réalisées par Audacia. Concrètement, le service effectue :

¹ Accès au Logement et Urbanisme Rénové

² Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique

³ Code de la Construction et de l'Habitation

- La captation des logements ;
 - Les états des lieux d'entrée et de sortie pour toutes les rotations au sein du parc d'Audacia⁴ ;
 - L'accueil du public afin d'assurer la réception des loyers ;
 - L'information des parties prenantes (sous-locataires, accompagnateurs sociaux, responsables de pôles, comptables, propriétaires) avec la tenue de différents tableaux de suivi et courriers d'informations permettant une gestion locative rigoureuse et en respect du droit ;
 - (en projet) : Des visites de soutien afin de conseiller les accompagnateurs sociaux d'Audacia lors de la survenue de difficultés liées à la dégradation du logement. Des visites de courtoisie seront notamment proposées.
- La réalisation de missions d'accompagnement social lié à l'habitat. Ces prestations seront :
 - La Mesure Coup de Pouce (MCP) : il s'agit d'une aide au glissement de bail pour les personnes accompagnées dans les logements privés diffus d'Audacia. Ainsi, il est proposé, en cas de glissement de bail, d'assurer une veille sociale d'un an ;
 - Les Ateliers logements : il est question de la réalisation d'ateliers collectifs permettant une information collective concernant les logements, notamment sur les thématiques de la recherche et du bien-habiter. Ces ateliers se font par prescription et sont destinés aux habitants du département de la Vienne ;
 - L'AL⁵ aux Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) : il s'agit d'un accompagnement pour l'accès et le maintien au logement des BPI. Cet accompagnement est réalisé sur prescription ;
 - Une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) : cette mission permet un accompagnement de dernier recours pour des habitants de la Vienne pour lesquels le droit commun a échoué dans la résolution des problèmes liés au logement ;
 - (en projet) : L'exécution de toutes missions d'accompagnement utilisant comme porte d'entrée des difficultés liées au logement ou comme finalité une amélioration des conditions d'habitat.
- Une participation active, sur la question du bâti, pour tous les projets de transformation ou de développement souhaités par Audacia.

⁴ Hormis pour certains bâtiments collectifs d'hébergement pour lesquels la rotation est trop forte et nécessite la présence permanente sur le site d'un personnel assurant quotidiennement l'intendance. Ces personnels travaillent en coopération avec le service mais sont gérés directement par les responsables des sites en question.

⁵ Accompagnement au Logement

- Une participation aux instances décisionnaires liées à l'habitat. Ces participations seront à étendre autant que possible sur tous les territoires d'implantation d'Audacia.

3. Service technique et logistique

Les prestations réalisées par le service technique et logistique se maintiendront dans la continuité de celles réalisées précédemment et auront vocation à participer au bon fonctionnement quotidien d'Audacia. Celles-ci seront :

- L'achat de produits divers et de fournitures administratives : cette fonction achat permet à Audacia de réaliser des achats groupés et donc des économies d'échelles. Elle se réalise dans une logique de subsidiarité visant à optimiser le fonctionnement des pôles ;
- La gestion des stocks : celle-ci doit être redimensionnée à l'échelle de l'association et doit passer par l'acquisition d'un entrepôt (en projet) en lieu et place de l'actuel dépôt. Cette gestion des stocks sera rationalisée afin de d'intégrer davantage l'extension géographique d'Audacia ;
- La gestion du parc de véhicules de l'association ;
- La gestion des contrats d'assurance ;
- Le transport des équipements et fournitures afin d'approvisionner les différents lieux de vie d'Audacia ;
- L'équipement des logements et bâtiments collectifs ;
- Le déménagement des personnes hébergées par l'association ;
- L'entretien courant des logements et bâtiments collectifs (électricité, plomberie, revêtements, espaces verts, ménage, etc.) ;
- La remise en état complète des logements lorsque des dégradations sont constatées ;
- La désinsectisation du patrimoine d'Audacia : cela concerne particulièrement les traitements contre les blattes et les punaises de lit ;
- La gestion des contrats de maintenance nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments collectifs ;
- (en projet) : La réparation des équipements dégradés : il est question ici de donner une seconde vie à l'ensemble des appareils électroménagers non fonctionnels ou des équipements détériorés utilisés par Audacia.

V. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTION

Axe N°1 : Service environnement

Le service a été créé pour le projet associatif 2021-2028, et toutes les actions mises en œuvre peuvent donc être considérées comme nouvelles. Néanmoins, au gré des différentes initiatives locales, des dynamiques existent sur de nombreux sites.

En premier objectif, le service se positionnera comme un facilitateur de montage de projets portés par les occupants et permettra une amélioration des « environs » des sites.

Ensuite, le service aura également comme objectif de porter une attention particulière à la valeur associative concernant le respect de l'environnement afin de s'incarner avec un objectif de réduction de la consommation énergétique.

Enfin, le service aura comme ambition de s'inscrire dans une dynamique plus large en participant autant que possible à des actions d'amélioration des conditions de vie des foyers les plus modestes sur la question énergétique.

OBJECTIF N°1 : VALORISER LES ENVIRONS DES SITES

Cet objectif s'inscrit dans une volonté d'accompagner les pôles dans des projets de développement locaux. Dans un positionnement de médiation, l'idée est de permettre une amélioration du milieu, ici défini dans une vision écologique dans laquelle l'activité humaine s'harmonise avec son environnement immédiat.

- Action 1 : Décliner un plan d'action de mise en valeur de l'environnement de chaque site

Le premier projet s'articulera autour de la mise en place d'un plan d'action sur chacun des sites de l'association. En tirant profit des spécificités de chacun d'eux, l'objectif opérationnel sera de réunir occupants et professionnels afin d'y mener des actions concourant au développement durable de ces lieux de vie.

- Action 2 : Intégrer le respect de l'environnement dans les pratiques quotidiennes

Ensuite, l'ambition sera de profiter de l'intervention du service sur la thématique écologique afin d'améliorer certaines pratiques ne respectant pas pleinement l'environnement. En lien avec la démarche RSE, l'objectif sera d'améliorer le référentiel d'action et d'optimiser les bonnes pratiques quotidiennes.

OBJECTIF N°2 : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Il est question ici de concrétiser une nécessité citoyenne de réduction de l’empreinte carbone de l’association. La vocation solidaire d’Audacia et les problèmes majeurs rencontrés par les personnes accompagnées peuvent avoir tendance à mettre au second plan la question énergétique. Il sera donc nécessaire d’inverser cette dynamique dans le but de réduire les consommations.

- Action 1 : Réduire les consommations énergétiques

Dans un premier temps, il s’agira de pouvoir analyser dans le détail les consommations propres à chaque site. Ensuite, cette analyse devra permettre de mettre en œuvre des plans d’investissement structurels à même d’avoir un impact direct sur ces consommations.

- Action 2 : Avoir des actions de sensibilisation aux économies d’énergies

En parallèle, l’objectif sera de pouvoir agir sur les comportements de chacun en mettant en œuvre de bonnes pratiques de réduction des consommations. Ces actions de sensibilisation devront prendre en considération les réalités locales et les spécificités des publics accueillis. Elles se déclineront localement sous la forme d’ateliers.

- Action 3 : Réduire des économies d’énergies sur les logements diffus

Enfin, une stratégie de réduction de l’empreinte carbone sera mise en œuvre sur le parc de logements diffus. Cette stratégie sera à mettre en place depuis la captation des logements jusqu’à l’amélioration des comportements.

OBJECTIF N°3 : MENER DES ACTIONS EXTERNES D’ACCOMPAGNEMENT À L’AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Le respect de l’environnement est une valeur phare d’Audacia et le Pôle Cadre de Vie aura vocation à faire vivre cet objectif au-delà de ses murs, et, au besoin, d’aider tout public dans cette dynamique. Le service a comme objectif d’être une plus-value locale lorsqu’il est en capacité d’apporter ses compétences sur un territoire.

- Action 1 : Mener des actions d’accompagnement à la sortie de la précarité énergétique

De nombreux territoires mettent en œuvre des missions d’accompagnement d’un public modeste vers la sortie de la précarité énergétique. L’objectif sera de se positionner auprès des différents partenaires afin d’affirmer la volonté du service dans la réalisation de ce type d’accompagnement.

- Action 2 : Participer à des projets d'habitats alternatifs

De nombreux projets d'habitat sont novateurs et ambitieux sur la thématique environnementale : habitat passif, habitat partagé, etc. Pour différentes raisons, notamment économiques, les populations les plus modestes sont souvent éloignées de ces projets. L'objectif du service sera d'être partie prenante de certains de ces projets avec comme objectif de pouvoir y intégrer le public généralement accompagné par l'association.

Axe N°2 : Service habitat

« *Habiter, c'est commencer d'être* » était la phrase introductive du précédent projet associatif. La philosophie induite par cette citation de Cathie Faye, ancienne responsable du service Habitat et Logistique, continuera à guider l'action du service. La principale modification se trouvera dans le regroupement entre les anciens services « *d'ingénierie sociale* » et de « *gestion locative* » dans l'optique d'apporter davantage de complémentarité.

Dans une stratégie globale, l'objectif premier du service habitat sera d'améliorer la qualité du parc de logements d'Audacia.

Ensuite, afin de confirmer la spécificité à réaliser des accompagnements sociaux liés au logement, les missions du service social seront consolidées.

Enfin, le service veillera à être un acteur reconnu des politiques de l'habitat.

OBJECTIF N°1 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE PARC DE LOGEMENTS/BÂTIMENTS DE L'ASSOCIATION

Pour diverses raisons et même si les critères de décence sont dans leur ensemble respectés, le parc de logements d'Audacia ne se trouve pas toujours dans un état satisfaisant. Ces logements, souvent considérés comme le support à la réalisation de l'accompagnement, seront appréhendés comme des lieux de vie complexes pour le service habitat.

- Action 1 : Définir une stratégie de captations de logements dans le parc privé

La première étape afin d'avoir un parc de logements de qualité est la captation. Or, celle-ci se fait souvent dans l'urgence et au détriment de la qualité. L'objectif sera d'établir une réelle stratégie de captation à même d'améliorer la qualité des logements dès leur origine.

- Action 2 : Réaliser des visites-soutien

Une fois les logements introduits dans le parc d'Audacia, leur bon entretien dépend considérablement des bonnes volontés et compétences des personnes accueillies. L'association a des difficultés à mettre en œuvre une stratégie de prévention des dégradations, et l'ex service

Habitat et Logistique rencontrait des difficultés à apporter une plus-value à ce sujet. Par conséquent, et dans une dynamique d'amélioration, seront mises en place des « visites-soutien » à tout stade de l'occupation.

- Action 3 : Relancer le dispositif d'autoréhabilitation accompagnée

Clé de voûte des métiers sociaux et techniques ainsi que dispositif historique de l'association, les actions d'autoréhabilitation accompagnées ont considérablement diminué ces dernières années. L'intérêt de celles-ci fait pourtant consensus, et l'objectif sera de lever les différents points de blocage afin de relancer ce dispositif en interne.

OBJECTIF N°2 : CONFIRMER L'ÉQUIPE SOCIALE LIÉE À L'HABITAT

L'équipe sociale du service réalise de longue date des missions transversales liées à l'habitat. Il sera nécessaire d'étendre ces missions dans le but de faire bénéficier davantage ces compétences spécifiques à l'ensemble d'Audacia. Au fil des dernières années, des missions externes liées à l'habitat ont été mises en œuvre. Ces dernières seront à consolider et à développer.

- Action 1 : Réaliser des ateliers sur l'entretien des logements

Le service réalise de longue date des ateliers liés au logement. Il s'agira de créer de nouveaux ateliers visant à informer collectivement sur la bonne utilisation des logements et sites d'Audacia.

- Action 2 : Réaliser des missions d'accompagnement sous le prisme du logement

A travers les dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement de Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, le service réalise des missions d'accompagnement social liées au logement. L'objectif sera de maintenir l'existence de ces dispositifs, et d'être disponible pour tous les partenaires souhaitant accompagner un public connaissant des difficultés liées à l'habitat.

- Action 3 : Affirmer la pluridisciplinarité de l'équipe sociale au sein du pôle

Les compétences spécifiques liées à l'habitat développées par l'équipe sociale ne sont pas assez utilisées de façon transversale au sein de l'ex Service Habitat et Logistique. L'idée sera de mobiliser davantage l'équipe sociale sur l'ensemble des missions du Pôle Cadre de Vie.

OBJECTIF N°3 : POSITIONNER LE SERVICE COMME UN PARTENAIRE SUR LES POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Afin de réaliser l'accompagnement dans de bonnes conditions, Audacia est dépendante de la qualité intrinsèque du parc de logements, et en finalité des politiques publiques mises en œuvre. L'objectif des années à venir sera d'être partie prenante autant que possible de ces politiques, afin de faire valoir les besoins des publics accompagnés, mais également d'être un acteur à même de porter des projets d'habitats.

- Action 1 : Gérer la résidence sociale de Mignaloux-Beauvoir

La création d'une résidence sociale est en cours sur la commune de Mignaloux-Beauvoir. Il s'agira de finaliser ce projet, puis d'en assurer la gestion.

- Action 2 : Animer des dispositifs liés à de l'habitat intermédiaire

Sur de nombreux territoires, des dispositifs de création de logements intermédiaires ou spécifiques existent mais manquent de porteurs de projets afin de les mener à bien. Lorsque ces projets coïncident avec les problématiques des personnes accompagnées par Audacia, le service se positionnera comme partenaire afin de les mettre en œuvre.

- Action 3 : Participer aux politiques de l'habitat

Si le service participe aux réflexions liées aux politiques de l'habitat de certains territoires de la Vienne, il est généralement absent des autres territoires dans lesquels les enjeux liés à l'habitat affectent pourtant le public accompagné par Audacia. Il s'agira d'étendre la présence du service à de nouvelles instances décisionnaires dans les politiques publiques liées à l'habitat.

Axe N°3 : Service technique et logistique

L'activité technique et logistique du service est ce qui permet concrètement aux logements d'être habités, et ce qui contribue matériellement à l'association de fonctionner.

Au sein de ce projet associatif, l'objectif premier sera de repenser le fonctionnement de l'activité afin de valoriser autant que possible le travail réalisé par l'équipe technique.

Ensuite, la gestion quotidienne devra pleinement intégrer dans son fonctionnement les nouvelles contraintes que sont l'agrandissement et l'extension géographique d'Audacia.

Enfin, en lien avec la responsabilité environnementale grandissante de l'association, il sera nécessaire de s'engager plus fortement dans les modes de consommation liés à la transition énergétique.

OBJECTIF N°1 : VALORISER L'ACTION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

De la logistique (commande, gestion des stocks, transport) au bâtiment (maintien et remise en état des logements et bâtiments collectifs), l'équipe technique possède un vaste domaine d'intervention et une large palette de compétences qui ne sont pas toujours bien appréciés au sein de l'association. L'objectif sera de définir une stratégie afin de sortir d'une logique d'urgence et de se situer davantage dans une logique préventive et d'embellissement.

- Action 1 : Repenser les modalités d'intervention des techniciens

Les différents salariés d'Audacia n'ont pas toujours les moyens d'apprécier réellement le travail réalisé, notamment dans sa temporalité. Il s'agira ici de fluidifier les canaux de communication au sein de l'association afin de mieux rendre compte des interventions des équipes techniques.

- Action 2 : Avoir une gestion technique patrimoniale et géographique

Au-delà de la communication, les logiques de mobilisation des techniciens ne sont pas toujours bien comprises par les salariés de l'association. Il conviendra de repenser l'organisation de travail des techniciens en continuant à prendre en compte leurs aspirations et compétences, mais également l'utilité à avoir davantage de référents par sites et par secteurs géographiques.

OBJECTIF N°2 : RATIONALISER L'ACTIVITÉ LOGISTIQUE

Si le service technique permet de répondre à l'activité quotidienne de l'association, son dimensionnement n'a que peu évolué ces dernières années, et ses capacités d'action n'ont donc pas suivi le rythme global d'Audacia. Il sera nécessaire de repenser la gestion des stocks et le rayonnement du service dans son ensemble.

- Action 1 : Mettre en œuvre une gestion en stock

L'idée ici sera de redimensionner les capacités de stockage afin de les faire correspondre avec la taille actuelle d'Audacia.

- Action 2 : Créer un outil de suivi des stocks

Dans un second temps, des outils de suivi de gestion des stocks devront être créés. Ils permettront de rendre compte de l'activité du service de manière plus précise, et de pouvoir créer un stock minimum dans le but de répondre à tous moments aux urgences.

- Action 3 : Adapter le service technique à la contrainte géographique

Il y a un besoin de clarification de la définition même de l'activité du service, et de ce que l'on situe dans le champ d'action de la logistique. Pour les années à venir, le parti-pris sera de miser sur la

plus-value réelle, notamment en termes d'économies d'échelles, qu'apporte l'existence d'un service mutualisé. Il sera notamment nécessaire de placer l'action du service dans une logique de subsidiarité qui prend en considération les réalités territoriales et l'expérience acquise par le vécu de chaque site.

OBJECTIF N°3 : INSCRIRE LE SERVICE DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

Dans son ensemble, le fonctionnement du Service Habitat et Logistique n'a pas entièrement pris le virage de la transition énergétique, une logique plus vertueuse est donc à mettre en œuvre.

- Action 1 : Réparer les équipements endommagés

Actuellement, les appareils électroménagers ainsi que les différents équipements utilisés par l'association ne sont pas toujours réparés. Il sera donc nécessaire de systématiser la volonté de réparer ou de redonner une seconde vie à l'ensemble des fournitures.

- Action 2 : Intégrer une dimension écologique dans les fournitures

Les achats réalisés par le service mettent en premier lieu le rapport qualité-prix comme critère de choix. Tout en étant réaliste, il s'agira d'introduire des critères écologiques dans l'ensemble des choix d'approvisionnement de l'association.

- Action 3 : Mieux coordonner l'action du service en lien avec la démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE)

L'ensemble de cette transition écologique ne peut passer que par la co-construction de l'ensemble de cette démarche avec le service QSE. L'objectif sera de créer des outils communs afin de mettre en place un référentiel associatif permettant d'avancer simultanément dans cette voie.

VI. PILOTAGE DU PÔLE

Le Pôle Cadre de Vie est piloté par un responsable de pôle. Ce dernier participe aux comités de direction et à la stratégie globale d'Audacia. Il veille à assurer un lien fréquent avec toutes les parties du siège ainsi qu'avec les autres responsables de pôles. Il représente le Pôle Cadre de Vie, et plus largement Audacia, auprès des différents partenaires institutionnels. Il est par ailleurs le responsable hiérarchique de l'ensemble des membres du pôle et est aidé dans son quotidien par un secrétaire de pôle.

Le service technique et logistique aura un responsable de service qui assurera la gestion quotidienne de l'équipe technique.

Le service habitat aura un responsable de service qui prendra ses fonctions au fil du développement des diverses missions. Il veillera notamment au bon fonctionnement des missions de gestion

locative, d'accompagnement social lié à l'habitat, et aura la responsabilité de la gestion de la résidence sociale de Mignaloux-Beauvoir.

Le service environnement sera composé d'un chargé de mission qui sera piloté directement par le responsable de pôle.

VII. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les réunions constituent un des moyens privilégiés durant lesquelles l'équipe peut travailler de façon concertée, cohérente et organisée. La recherche du consensus et les prises de décision seront autant que possible issues de ces temps d'échanges.

Dans le détail, l'objectif sera d'avoir :

- Une réunion annuelle du pôle afin de faire le point sur l'année écoulée. Cette réunion constituera aussi un moment convivial intégrant l'ensemble des membres du pôle ;
- Une réunion trimestrielle pour chacun des services. Ces réunions donneront lieu à un temps d'échange privilégié pour partager la vie de l'association et échanger sur le quotidien des missions réalisées ;
- Une réunion mensuelle sur la gestion locative ;
- Une réunion mensuelle sur les dispositifs transversaux du service habitat ;
- Une réunion mensuelle sur chacun des dispositifs d'accompagnements sociaux liés au logement.

Afin de favoriser l'échange entre les membres des différents services et de créer des passerelles entre certains dispositifs (notamment les visites-soutien et l'autoréhabilitation accompagnée), des membres du service logistique seront conviés à des réunions du service habitat, et réciproquement.

Les déclinaisons opérationnelles de ces réunions seront à adapter au gré des besoins et capacité du pôle ainsi que des temporalités d'exécution des prestations.

VIII. LES MOYENS

1. Ressources humaines



Directeur Général audacia Jean-Marc JOUVE		
Responsable de pôle Corentin LIREUX		
	Secrétaire de pôle 1 ETP	Comptable de pôle 0.2 ETP
Service habitat	Service technique et logistique	Service environnement
Responsable de service 1 ETP - Objectif de recrutement	Responsable de service 1 ETP	Chargé de mission 1 ETP - Objectif de recrutement
Chargés de gestion locative 3 ETP	Accompagnateurs sociaux 3.75 ETP - 1 ETP objectif de recrutement	Techniciens 7.8 ETP

Données de l'année 2022

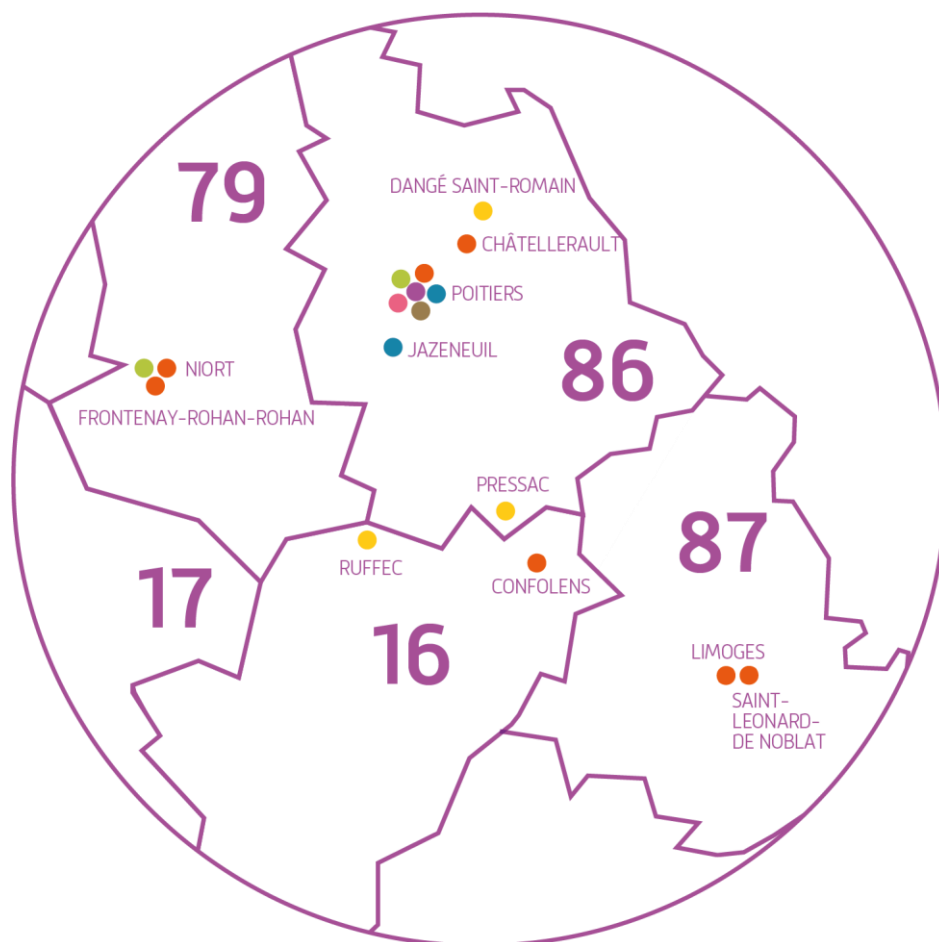
Le service se déploiera sur l'armature et les personnes existantes au sein de l'ancien Service Habitat et Logistique, pour petit à petit s'adapter à la mise en œuvre opérationnelle des différentes actions.

2. Ressources financières

Les ressources financières seront réparties entre les fonds transversaux fournis par les pôles afin de faire fonctionner les différents dispositifs, puis par tous financeurs souhaitant participer à l'amélioration du cadre de vie des différents sites. Enfin, des missions d'accompagnement social ayant une porte d'entrée liée au logement continueront d'être développées et bénéficieront des financements propres.

3. Les locaux

Le Pôle Cadre de Vie exerce son activité à Poitiers, au siège social de l'association, représenté par le visuel marron :



Données de l'année 2022

Les locaux du pôle seront divisés en deux parties distinctes : une partie administrative s'exerçant au siège situé place Sainte-Croix à Poitiers, et une seconde partie plus technique dans un entrepôt dont la localisation n'est pas encore connue.

IX. COMMUNICATION ET SYSTÈME D'INFORMATION

Pour toutes les prestations internes, les canaux de communication privilégiés seront les mails adressés sur des adresses génériques intégrant l'ensemble des membres potentiellement concernés. Une amélioration de l'utilisation commune du logiciel AsTech sera également étudiée afin de faciliter la communication et de restreindre le nombre d'outils utilisés en doublon au sein de l'association.

Concernant les prestations externes, le responsable de l'action communique avec les partenaires sur les enjeux stratégiques. La communication sur les enjeux quotidiens se réalise au gré de façon pragmatique et dans un esprit coopératif.

Le responsable de pôle communiquera fréquemment avec le siège afin de mettre en valeur les actions réalisées par le pôle.

X. PARTENARIAT

Les partenaires du Pôle Cadre de Vie sont en premier lieu les contributeurs financiers concourant directement à son fonctionnement. Ainsi, le Pôle Cadre de Vie continuera à présenter des bilans annuels de fonctionnement à Grand Poitiers et au Conseil Départemental.

Les partenaires financeurs de missions spécifiques recevront des bilans annuels de chacune des prestations financées, notamment la DDETS au titre du financement des dispositifs MOUS et ALBPI⁶.

Le Pôle Cadre de Vie communiquera également régulièrement avec chacune des institutions œuvrant dans les politiques liées au PDAHLPD⁷ et/ou pour les politiques d'amélioration de l'habitat. L'objectif est ici de se positionner dans une logique coopérative permettant un fonctionnement fluide des divers dispositifs.

Enfin, le service environnement aura vocation à se rapprocher de nouveaux partenaires peu connus d'Audacia afin d'aider à mener des projets d'amélioration des sites. Il est ici notamment envisagé de se rapprocher de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'ADEME⁸, des services développement durable des intercommunalités dans lesquelles Audacia est présent, mais aussi de toutes les associations locales qui peuvent participer à l'amélioration de nos lieux de vie.

XI. ÉVALUATION DU PROJET

Le mode d'évaluation de l'action du service sera inspiré du fonctionnement des années précédentes. Cette continuité permettra de garder des éléments factuels de comparaison. Ainsi, chaque service, et par déclinaison chaque prestation, réalisera une analyse quantitative et qualitative de son activité.

Ces bilans seront communiqués annuellement aux membres du comité de direction d'Audacia ainsi qu'aux financeurs. Sur demande, ils pourront également être communiqués à divers partenaires.

L'évaluation des actions spécifiques au projet associatif se fera également annuellement afin de vérifier leur application. Des mesures correctives pourront alors être appliquées si nécessaire.

⁶ Accompagnement au Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale

⁷ Programme Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées

⁸ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie